

PROCES-VERBAL de la réunion extraordinaire du Comité Social et Economique de Lestrem

du 23 janvier 2023

Étaient présents :

M. Pierre-François DELOMMEZ (président)

Mmes Sophie BACLET
Muriel BAGIEU
Anne-Charlotte HERBOMEZ
Sandrine DYLAG
Muriel LE MEAUX
Justine LEUWERS
Anaïs PITREL (par visioconférence)

MM. Christophe AMBLANC
David BENS
Michel BERTRAND
Grégory CARLIER
William CHARLES
Bertrand DAUSQUES
Clément DELATTRE (par visioconférence)
François DESCAMPS
Dominique DEQUIREZ
Mickaël DURIEUX
Hubert DOISNE
Alain DEVISSCHER (par visioconférence)
Benoît FUMERY (par visioconférence)
Daniel GANTIEZ
Geoffrey GOUDEFROYE (par visioconférence)
David MESUROLLE
René SAINT-LOUP
Benjamin SENGEZ
Damien TIESSET

Représentant syndical Renald BASTIEN
Daniel GANTIEZ

Invité : Hugues RIFFLART, CTN Audit
Jérémy RIFFLET, CTN Audit (par visioconférence)

Ordre du jour :

1. Présentation des comptes 20212

ROQUETTE RESTRICTED

La séance est ouverte à 9 heures 10.

Monsieur FUMERY déplore en préambule que la réunion soit organisée dans une salle qui n'est pas chauffée, et où la confidentialité ne peut pas être respectée.

Monsieur DELOMMEZ répond que les horaires des réunions seront adaptés de manière à éviter les problèmes de confidentialité qui ont été rencontrés lors de réunions précédentes. Toutefois, la salle du restaurant d'entreprise est la seule qui soit disponible pour organiser les séances des instances représentatives du personnel jusqu'à ce que la salle MA soit de nouveau accessible, début mars.

Madame BAGIEU ajoute que le chauffage de la salle est en panne et aucun délai n'a été annoncé par le Service Travaux pour sa remise en état.

1. Présentation des comptes 2021

Monsieur FUMERY signale que le document de présentation des comptes n'a pas été placé dans la BDES.

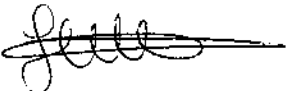
Monsieur DELOMMEZ demande au bureau si ce document a été communiqué aux élus.

Monsieur DESCAMPS explique qu'il a été seulement partagé entre les membres du bureau, et s'en excuse.

Monsieur FUMERY demande par conséquent le report de la réunion. Le règlement est clair : les documents étudiés en vue de l'approbation des comptes doivent être placés sur la BDES trois jours avant la réunion. Etant donné que cela n'a pas été le cas, le CSE doit être reporté.

La séance est reportée.

La séance est levée à 9 heures 20.

^{DS}
Sophie BACLET LEUWERS Justine
Secrétaire du CSE Secrétaire adjointe du CSE


Pierre-François DELOMMEZ
Président de séance du CSE
